Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213502909-20260928-D_2026_57-DE

COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL
14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22
Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr
http://www.saintmalonsurmel.fr/

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 17 septembre 2026
Conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Michel GUÉRIN, Maire.

Étaient présents : Mme Séverine THOMAS, , M. Claude PAUTONNIER, adjoints
Et les conseillers suivants : M. Michel AUGET, Mme Nathalie BOUGEARD, M. Ronan CRÉPIN, M. Vincent HUBY, Mme Colombe JOUIS-SHAFI, M. Pascal ROUILLE et M. Sébastien VAUCLIN.

Excusés : Mme Nolwenn BORDIER, M. Mickaël BUAN, Mme Laurette DUBRAND, Mme Cynthia DENION et Mme Lola VERA.

Pouvoirs : Mickaël BUAN à Sébastien VAUCLIN, Laurette DUBRAND à Claude PAUTONNIER, Cynthia DENION à Séverine THOMAS et Lola VERA à Colombe JOUIS-SHAFI.

Secrétaire de séance : M. Ronan CRÉPIN.

2026-57 – ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il a été convenu de l'installation d'un vidéoprojecteur suspendu et du renouvellement de l'ordinateur portable installé dans la salle du conseil, afin de faciliter la tenue des séances du Conseil Municipal.

Vu le devis de l'entreprise Iffendic Informatique pour l'achat et l'installation d'un vidéoprojecteur, il est proposé au Conseil Municipal de choisir le vidéoprojecteur de la marque Optoma et de valider le devis présenté pour un montant de 1 287,99 € TTC.

Vu le devis de l'entreprise Iffendic Informatique pour l'achat d'un ordinateur portable reconditionné, il est proposé au Conseil Municipal de valider le devis présenté pour un montant de 300,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- VALIDE le premier devis présenté, d'un montant de 1 287,99 € TTC, et le second devis présenté, d'un montant de 300,00 € TTC,
- DÉCIDE d'inscrire la dépense de 1 587,99 € en section d'investissement au chapitre 21, compte 2183,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis considérés ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel GUÉRIN

Mairie de St Malon sur Mel
Ille-et-Vilaine